



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/RES/1121 (1997)
22 juillet 1997

RÉSOLUTION 1121 (1997)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3802e séance,
le 22 juillet 1997

Le Conseil de sécurité,

Rappelant que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est, selon la Charte des Nations Unies, l'un des buts de l'Organisation des Nations Unies,

Notant le rôle essentiel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à cet égard,

Rappelant également que le prix Nobel de la paix a été attribué en 1988 aux forces de maintien de la paix des Nations Unies,

Conscient du sacrifice de tous ceux qui ont perdu leur vie au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies,

Saluant la mémoire de ces victimes – dont le nombre dépasse 1 500 ressortissants de 85 pays – qui sont mortes dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies,

1. Décide d'instituer la Médaille Dag Hammarskjöld afin d'honorer les personnes qui ont fait le sacrifice de leur vie dans des opérations de maintien de la paix sous le contrôle opérationnel et l'autorité des Nations Unies;

2. Prie le Secrétaire général d'établir, en consultation avec le Conseil de sécurité, les critères et procédures à appliquer pour décerner et administrer cette médaille;

3. Prie les États Membres de coopérer, lorsqu'il y a lieu, pour la remise de la Médaille.
